

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE BRETEUIL DU JEUDI 5 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq février à 9h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Breteuil s'est réuni en la salle des mariages, en deuxième séance après convocation régulièrement faite à domicile, à la suite de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 27 Janvier 2026, conformément aux dispositions en vigueur.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte de gestion 2025
2. Approbation du compte administratif 2025
3. Affectation du résultat 2025
4. Vote du budget primitif 2026
5. Demande de secours
6. Questions diverses

Étaient présents, excusés, représentés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Président	CHERON Gérard	X	
Vice-Présidente	BULARD Françoise	X	
M E M B R E S	THIBOUT Chris		Absente
	DUMEZ Élisabeth		Absente excusée
	MALHERBE Jacques		Absent
	NOËL Nathalie	X	
	OSTY Pierre	X	
	PUREN Joëlle	X	
	VERDA Josiane		Absente excusée – Pouvoir à Mme BULARD

	Ouverture de séance
Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents à la séance	5
Absents non représentés	3
Absents représentés par pouvoir	1
Nombre de votants	6

Secrétaire de séance : Mme BULARD Françoise est élue secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil d'Administration du 27 Novembre 2025 à 9h00 :

M. le Président donne lecture du procès-verbal. Le procès-verbal de la réunion de Conseil d'Administration du 27 Novembre 2025 est adopté à l'unanimité, sans autre observation.

1- DELIBERATION N° 2026/01 : Prévion d'affectation des résultats de l'exercice 2025

M. Le Président présente le tableau de reprise des résultats de l'exercice 2025 qui récapitule les résultats par section de l'exercice budgétaire passé, et qui propose l'affectation des résultats de fonctionnement au budget primitif 2026 en sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

→ En section de fonctionnement, en recettes :

- Au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » = **40 390.42 €**

→ En section d'investissement (en dépenses) :

- En recette, au chapitre « 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement » =

71 284.72 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de BRETEUIL.

2- DELIBERATION N° 2026/02 : Vote du budget primitif 2026

M. Le Président présente le projet de budget pour l'année qui se décompose comme suit :

Fonctionnement			Fonctionnement		
DÉPENSES			RECETTES		
N° Chapitre	Intitulé du chapitre	Voté	N° Chapitre	Intitulé du chapitre	Voté
011	Charges à caractère général	208 020,00 €	002	Excédent antérieur reporté	40 390,42 €
012	Charges de personnel	0,00 €	70	Produits des services	1 000,00 €
65	Charges de gestion courante	25 050,00 €	74	Dotations et participations	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	75	Autres produits de gestions courante	192 179,58 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €			
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	165,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	165,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		233 735,00 €	TOTAL DES RECETTES		233 735,00 €

Investissement

DÉPENSES			RECETTES		
N° Chapitre	Intitulé du chapitre	Voté	N° Chapitre	Intitulé du chapitre	Voté
16	Emprunt reçu	1 500,00 €	001	Excédent d'exécution	71 284,72 €
020	Immobilisations incorporelles	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €
021	Immobilisations corporelles	0	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	165,00 €			
TOTAL DES DÉPENSES		1 665,00 €	TOTAL DES RECETTES		72 284,72 €

Le conseil d'administration après avoir délibéré **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2026.

3- DELIBERATION N°2026/03 : Demande de secours

Mme BULARD présente le rapport de délibération, et fait le point sur les aides alimentaires accordées depuis le début de l'année :

- 2 Bons alimentaires pour le magasin ALDI pour un montant total de 250.00 €

L'assemblée passe ensuite à l'examen du dossier présenté par Mme BULARD, Vice-présidente :

- Une demande de participation du CCAS concernant une facture de régularisation de charges de 1325.28 € en faveur d'une administrée.

Le conseil d'administration **ACCORDE** une aide de 400.00€ pour participer au solde de la facture. Cette somme sera versée directement au Logement Familial de l'Eure.

INFORMATIONS :

Le point n°1 (approbation du compte de gestion) et n°2 (approbation du compte administratif) sont annulés puisque le CFU se substitue au Compte de gestion et au Compte administratif dans le cadre de la M57.

Echange au sujet d'une locataire du béguinage qui a bénéficié d'un effacement de dette et qui a toujours une dette de loyers sans reprise de paiement réguliers des loyers en cours. Un courrier de convocation lui sera adressé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h40.

La secrétaire de séance,
Françoise BULARD

